

Audience chez le nouveau Directeur des ressources humaines

Alors qu'il vient d'être nommé Directeur des ressources des humaines, Xavier LACOSTE a reçu, le 17 octobre dernier, une délégation de l'UCP, conduite par son président, Yves BORST.

Après les présentations d'usage, le président de l'UCP a regretté la manière dont est conduit le dialogue social au sein des administrations parisiennes. Il a souhaité d'une part, qu'une réflexion soit engagée pour mettre en place un dispositif d'alerte sociale et de prévention des conflits et d'autre part, que les organisations syndicales retrouvent leur qualité de partenaires dans des discussions ouvertes.

Concernant plus spécifiquement les cadres, il a évoqué le profond manque de reconnaissance dont ils souffrent et le sentiment qu'ils ressentent d'être trop souvent considérés comme des « nantis ».

Le Directeur des ressources humaines a simplement répondu que, selon lui, le dialogue social devait s'articuler autour de trois axes : **la concertation** quand le sujet est suivi d'une délibération, **la négociation** pour la conclusion d'accords et **l'information** pour les autres sujets.

L'UCP a développé particulièrement les thèmes suivants : la perte de pouvoir d'achat, la monétisation des comptes épargne temps, l'exclusion de l'avancement d'échelon à durée minimale pour les ingénieurs, de l'allocation prévoyance santé pour nombre de cadres, la révision de l'échelle indiciaire correspondant à l'échelon fonctionnel des techniciens supérieurs. **Elle attend des avancées concrètes pour les personnels dans ces domaines.**

L'UCP a en outre renouvelé sa demande d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil supérieur des administrations parisiennes la transposition du statut des cadres de santé et des puéricultrices cadres de santé, le débouché en catégorie B pour les ALG.

Xavier LACOSTE a conclu en citant plusieurs dossiers qui vont figurer dans l'agenda social à venir, comme les élections professionnelles, le protocole relatif au traitement des risques sociaux, le statut des personnels qui travailleront au syndicat mixte d'études Paris Métropole, l'évolution du Supplément familial de traitement.

Ingénieurs des Services Techniques

Denis PETEL, ingénieur général, nommé au poste de chargé de mission auprès du directeur des Ressources Humaines pour les cadres supérieurs techniques, est venu le 3 octobre dernier, présenter à la section des Ingénieurs des Services Techniques, les contours de son action future. L'UCP salue une telle nomination et l'expertise dont se dote ainsi la DRH, en matière de gestion des carrières des cadres techniques.

APS annuelle (Allocation prévoyance santé) augmentée pour les bas salaires

Jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'allocation prévoyance santé (APS) annuelle se répartissaient en trois groupes selon leur indice brut de rémunération : **le premier** jusqu'à l'indice brut 499 qui touchait 260 €, **le deuxième** de l'indice brut 499 à l'indice brut 638 qui touchait 232 € et **le troisième** de l'indice brut 639 à l'indice brut 801 qui touchait 108 €.

La dotation d'un montant de 600 000 €, votée par le Conseil de Paris en décembre 2012, va permettre de créer un quatrième groupe de bénéficiaires en fractionnant le premier, afin de **majorer l'allocation pour les 20 000 personnes aux revenus les plus modestes**.

Désormais, les bénéficiaires recevront, dès le début de l'année 2014, une allocation selon le tableau ci-dessous :

Jusqu'à l'indice brut 340	:	285 €
De l'indice brut 341 à l'indice brut 499	:	260 €
De l'indice brut 500 à l'indice brut 638	:	232 €
De l'indice brut 639 à l'indice brut 801	:	108 €

L'UCP a, bien évidemment, approuvé cette revalorisation pour celles et ceux qui ont les plus faibles revenus, mais, **elle persiste à demander la levée de l'exclusion qui concerne les 2 000 personnels au-delà de l'indice 801**, qui, rappelons-le, en bénéficiaient lors de la mise en œuvre du dispositif. **En effet, l'effort consenti en faveur des uns ne doit pas pénaliser les autres !**

De surcroît, les tranches étant calculées sur l'indice brut, cela désavantage plus encore les contractuels, au regard de l'écart plus grand entre leur rémunération brute et nette).

La problématique de l'APS mensuelle et la mise en place de la protection sociale complémentaire feront l'objet de prochains articles.

Instances paritaires communes au Cabinet du Maire, Secrétariat général du Conseil de Paris et Inspection Générale

Le Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) et le comité technique paritaire (CTP), instances paritaires qui sont communes au Cabinet du Maire, au Secrétariat général du Conseil de Paris (SGCP) et de l'Inspection générale, se sont tenus le 1^{er} octobre 2013.

Dans le cadre du CHS, le bilan 2012 en matière de santé et sécurité au travail fait à nouveau ressortir **l'absentéisme des agents aux visites médicales préventives**. Il a été demandé aux 3 directions de prendre des mesures pour permettre aux agents de se rendre à ces visites. Cela s'inscrit pleinement dans la logique de l'accord-cadre Santé et sécurité au travail, signé par l'UCP, qui prévoit l'amélioration du suivi et une meilleure prise en charge de la santé au travail pour tous les agents de la Ville.

L'examen du tableau des accidents de travail ou de service a été à nouveau l'occasion de rappeler à l'Administration que **les textes n'exigent pas de témoignage pour reconnaître le caractère d'accident de travail ou de service**. C'est la médecine statutaire qui l'exige pour les agents de la Ville de Paris et nous devons nous employer, tous ensemble, à dénoncer cette exigence extra réglementaire.

Les programmes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail pour l'année 2013 ont été votés et une communication a permis de présenter le règlement intérieur de l'Hôtel de

Ville. L'UCP a regretté que ce règlement n'ait pas été proposé en discussion lors d'un comité de site, en présence des représentants des personnels.

Dans le cadre du CTP, l'UCP a réitéré **sa demande pour qu'enfin un arrêté de structure pour le SGCP soit soumis à cette instance**. Malgré une mention au procès-verbal du CTP du 27 juin 2012, une évocation renouvelée en amont de ce CTP, rien n'a été fait. En effet, l'UCP tient à ce que la réglementation soit respectée et que tout changement d'organisation de service soit validé par le CTP.

L'UCP a également sollicité un point d'étape sur la **réflexion** menée en 2012 par le Cabinet du Maire et le SGCP, poursuivie en 2013, **sur le processus d'accompagnement au changement concernant les Agents de Logistique Générale (ALG)**, principalement concernés par la politique de redéploiement sur ces deux directions, politique contestée par notre organisation syndicale. L'UCP a d'ailleurs été amenée à soutenir certains ALG dans leur démarche de mutation.

Pour l'UCP, cet accompagnement au changement est important pour tenir compte de l'évolution des missions des ALG liée aux nouvelles technologies. Cette réflexion est menée dans les principales directions où sont affectés les ALG (DILT, DUCT,...) y exerçant des métiers différents (inspecteur de ménage, huissier, gardien d'immeuble,...). Le Cabinet du Maire et le SGCP ont suspendu cette réflexion jusqu'aux élections municipales du printemps 2014. L'UCP veillera à la reprise de cette réflexion le plus rapidement possible.

Souffrance au travail : diriger et encadrer autrement...

Dans le cadre de son cycle de conférence sur **la souffrance au travail**, le Syndicat des personnels socio-éducatifs et de santé organise **le jeudi 12 décembre 2013** à partir de 14 heures, au centre administratif situé au 17 du boulevard Morland (station de métro Sully-Morland ou Bastille) **une rencontre-débat** avec M. Frédéric MISPELBLOM BEYER, Professeur de sociologie à l'université de Paris UniverSud Evry.

Ce sera l'occasion d'échanger sur les manières de mettre en exergue la dimension humaine dans le management d'équipes et la conduite de projets, en abordant les techniques d'encadrement, les rapports encadrant-collaborateurs, le management participatif, la professionnalisation de l'encadrement, l'efficacité managériale, le rôle des syndicats.

La seconde partie de la réunion portera sur les préoccupations des personnels concernant notamment le progiciel Isis, la réorganisation des services, la territorialisation, l'éthique professionnelle.

Promotions

Liste d'aptitude au grade d'ingénieur des services techniques : après les épreuves dédiées, la commission de sélection a retenu Eric LEROY (SGVP).

Lors de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal, ont été retenus par le jury, en date du 23 octobre dernier, selon l'ordre alphabétique: Virginie AUBERGER (DASES), Virginie BAUX (DPA), Stéphanie BENOIT (DFPE), Aude COMITI (CASVP), Isabelle de BENALCAZAR (Crédit municipal), Catherine DENEU (DF), Ndèye DIOBAYE (DPA), Emmanuel DROUARD (DUCT), Natacha DUCRUET (DEVE), Alain FROMENT (DF), Virginie GADENNE (EPPM), Eric GERMONT (DRH), Sylvie LABREUILLE (DRH), François LEVIN (DPA), Michel LOUSSOUARN (DUCT), Damien LUCAS (détaché à la Maison européenne de la photographie), Isabelle MAKOWSKI (DPE), Dominique

MARGAIRAZ (DUCT), Xavier MEYER (DF), Fabien MULLER (DEVE), Marie-Pierre PAVILLET-CHEUSEL (DASES), Géraldine POUZOULET (DF), Jérôme POZZO di BORGO (DAJ), Laurence PRADAYROL-LEMOUSY (DFPE), Guylain ROY (DEVE), Claire SAUPIN (DUCT), Claire THILLIER (CASVP), Natacha-Ingrid TINTEROFF (DASCO), Ewa TRELA-BOISARD (EPPM) et Bénédicte VAPILLON.

Liste d'aptitude au grade d'ingénieur des travaux : après les épreuves dédiées, la commission de sélection a retenu Armelle LEMOINE (DLH) et Laurent WEICKMAN (DVD).

La Commission administrative des secrétaires administratifs (SA) du 18 octobre dernier a donné un avis favorable à l'avancement d'échelon à durée minimale en faveur de l'ensemble des promouvables, soit 340 SA de classe normale, 122 agents SA de classe supérieure et 235 SA de classe exceptionnelle.

Alors que 44 postes étaient ouverts à l'examen professionnel permettant d'accéder à la **classe exceptionnelle du grade de secrétaire administratif spécialités « administration générale » et « action éducative »**, seuls 37 candidats ont été admis (les 7 postes non pourvus s'ajouteront à ceux prévus pour les nominations au choix). **Les lauréats sont :** Jean-Philippe DELBOSC d'AUZON (DA), Agnès LEONARD (DILT), Hélène PICOT (DICOM), Magalie BRETONNET (DA), Frédéric BRODARD (DAC), Rakila ANKOUR (DLH), Edite RIBEIRO (DASES), Pascale BIDARD (DRH), Christine CHARRIER (DEVE), Anthony DI VITA (DUCT), Marie-Annick ROBERT (DASCO), Tiphaine CADET (DEVE), Marie-Antoinette CICCARELLO (DVD), Marie-Line LEGENDART (DPE), Malika AMOR (DILT), Magali COURT (DJS), Florence GUERAUD (DAC), Jean RUFFAULT (DF), Stéphanie GRAMOND (DU), Alexandra AMAT (DPP), Christian KAES (DRH), Muriel PUJOL (DRH), Sophie DUCHATEAU (DASES), Guillaume ROUVERY (SGCP), Thierry DELIGNY (DPE), Christine TIREL (DVD), Dimitri YANNACOULIS (DLH), Yolande CAJOLY (DILT), Mouhamadou DEME (DA), Suzanne MARION (DUCT), Haleh MONADJEMI (DAC), Delphine SIGURET (Cabinet du Maire), Damien SIRVEN-MONNIER (DRH), Jean BRETING (DU), Henriette RIGALL (DLH), Ani BOVON (DVD) et Chantal PORTELANCE (DEVE).

Alors que 78 postes étaient ouverts à l'examen professionnel permettant d'accéder à la **classe supérieure du grade de secrétaire administratif spécialités « administration générale » et « action éducative »**, seuls 62 ont été admis (les 16 postes non pourvus s'ajouteront à ceux prévus pour les nominations aux choix). **Les lauréats sont :** Céline PHILIPPE (DASES), Saliha HAMANI (DASES), Luc TRABICHET (DVD), Azadeh KAVIAN (DRH), Marie-Pierre LECAT (Cabinet du Maire), Pascale LANOIZELET (DASCO), Cristelle PHILIPPE (DLH), Désirée NICOLAS (DF), Lydie BIGAULT (DASES), Emmanuelle DIAGOURAGA (DASES), Valérie DONNADIEU (DU), Maïder ANDREANO (DLH), Christiane PIN (DASCO), Nathalie LAVA (DEVE), Valérie MALVOISIN (DPE), André MEUNIER (DUCT), Estelle ARAS BASTIER (DLH), Stéphanie PONTE (DJS), Jérôme PARTAGE (SGCP), Sabrina COATSALIOU (DASCO), Catherine BIBRON (DASCO), Valérie CORNILLE (DASCO), Shakeel RAMJAN (SGVP), Bernadette LASSERRE (DRH), Djamila BRUNAUX (DDEEES), Fabienne DELLENBACH (DRH), Nicolas ARRIBAT (DF), Thomas BERNAUD (DPE), Cécile COLIN (DJS), Géraldine EVRARD (DASCO), Anne GEORGI (SGVP), Claudie GERARD-BOUCHER (DASCO), Beata LABRE (DU), Catherine LE BRUN (DAC), Florence TROUILLARD (DA), Marie-Thérèse BEURNEZ (DFPE), Ahmed MALKI (DASES), Giovanna MANCA (DASCO), Célia DAYET (DASCO), Céline RECHARD (DVD), Rémi BERNARD-MOES (DASCO), Sandrine GUERIN (DASES), Sylvie GUILLEMAIN (DASCO), Josiane MARION (DSTI), Laurent TORTISSIER (DF), Daouda DEH (DA), Marie-Christine TISSOT GRINDARD (DASCO), Nicolas FLAMIN (DPA), Sarah GENIEZ (DJS), Brusk KARLI (DLH), Sylvia NOURY (DF), Christine PRUNAUT (DDEEES), Claire COUTTENIER (DPA), Raphaël GOMEZ-ACOSTA

(DASES), Stéphanie MOYSAN (DPA), Antoine BROSSARD (DPP), Guilhem CHABAS (DAC), Sébastien HIDALGO (DUCT), Katherine LEBRUN (DAC), Barded MAMMAR (DASCO), Kim-long NGUYEN (DU), Richard PIN-LECAS (DDEEES).

Lors de la Commission administrative paritaire du 16 octobre dernier, ont bénéficié d'un avancement au **grade de technicien supérieur en chef** : ABDESSELEM Mohamed Tahar (DPA), M. ALVES José (DPE), BRANLE Christian (IIBRBS), Mme BRINJEAN Virginie (DASES), Mme CLOUET Sylvie (DPA), FAVRIN Christian (DVD), GONCALVES Sandrine (DASES), JOUDIOUX Fabrice (DASCO), KOENING Pierre (SIAAP), PAGANA Gaëtan (DU), RENNELA Rudy (DVD), SENE Abdoulaye (DPE), TOUSSEAU Eric (DVD) et TRAMONTIN Daniel (DEVE).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

<p style="text-align: center;">Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
